

CENTRES COVID-19 ET VOLONTARIAT

De nombreux centres COVID -19 vont voir le jour progressivement dans le département, en général dans des salles annexes (municipales.), afin de désengorger les cabinets médicaux. Leur objectif est la prise en charge spécifique des patients suspectés d'avoir le coronavirus ou avec un COVID-19 confirmé. Un peu plus concrètement, trois situations :

- Feu vert: parcours normal du patient (appel si symptômes à son médecin traitant), réponse du praticien.
- Feu orange: situation qui commence à se tendre, appel du patient symptomatique à son médecin traitant mais pas de réponse car le médecin a sa ligne habituelle saturée. Appel à la Mairie de sa commune. La Mairie prend le nom, prénom, lieu de résidence et téléphone du patient et transfère cette information au centre COVID. Le centre COVID s'occupe d'appeler le patient et de le renvoyer vers son médecin si besoin ou demander à son médecin de faire un suivi téléphonique.
- Feu rouge : médecin traitant débordé : appel Mairie, Mairie passe les informations au centre COVID et suivi du patient (téléconsultation ou consultation sur place au centre COVID).

Sous couvert des ARS, chaque secteur gardera la main sur son organisation.

Les consultations s'articuleront autour d'un(e) MG et d'un(e) IDE et seront principalement des téléconsultations. Seuls les patients qui nécessitent une consultation sur place seront convoqués au centre COVID.

Nous pouvons cependant proposer notre aide (sous couvert d'avoir les garanties de protections optimales).

Les Kinés volontaires, selon les besoins du centre, auront pour rôle d'être à l'accueil (pour des explications et la tenue d'un registre).

Si besoin en aval, de la kiné respiratoire sera prescrite. **Le kiné participera ainsi à la coordination et la mise en place de la rééducation.**

Les principales RCP-PJ (MACSF, La Médicale) sans surcoût, et sans déclaration, vous couvrent pour ce type d'action ; pour les autres veuillez-vous renseigner auprès de votre assureur.

Le Conseil de l'Ordre encourage tous les kinés volontaires à participer à ces initiatives. Les kinésithérapeutes qui souhaitent participer à ces Centre Covid 19 peuvent se rapprocher de la Mairie de leur lieu d'exercice.

Pour CDOMK26
Serge Roudil
Vice-président